

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4<sup>e</sup> de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie .....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....
Adresse : N° 5 ..... Rue Rue Montaigne .....
Commune ROUEN CEDEX 1 .....
Code postal 76178 .....
Nature des activités : Expertise technique et opérationnelle pour la mise en oeuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire normand .....
.....
Qualification : Promotion immobilière d'autres bâtiments .....
.....

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Tyto alba	L'espèce gîte dans un bâtiment annexe de l'usine qui sera détruit. Il est estimé à 2 individus le nombre de Chouette effraie présentes sur le site
Chouette effraie	
B2 Anguis fragilis	Plusieurs habitats favorables sont présents sur l'emprise du chantier : zones d'insolations (surfaces artificielles), gîtes potentiels (tas de matériaux naturels ou de déchets), etc.
Orvet fragile	
B3 Natrix helvetica	Plusieurs habitats favorables sont présents sur l'emprise du chantier : zones d'insolations (surfaces artificielles), gîtes potentiels (tas de matériaux naturels ou de déchets), etc.
Couleuvre helvétique	
B4 Podarcis muralis	Plusieurs habitats favorables sont présents sur l'emprise du chantier : zones d'insolations (surfaces artificielles), gîtes potentiels (tas de matériaux naturels ou de déchets), etc.
Lézard des murailles	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêches	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet se situe sur le site de l'ancienne usine Lactalis de Longueville-sur-Scie, dans le département de Seine-Maritime.			
Les travaux visent principalement à désamianter, à déplomber, à curer et à déconstruire les bâtiments. Une dépollution de sols sera également réalisée sur 4 zones de pollutions concentrées (excavations de terres et remblaiement). L'objectif du projet est de déconstruire et de dépolluer cette ancienne usine délabrée, située sur une friche industrielle, dans le cadre d'un recyclage foncier en vue de la réalisation d'un programme de logement sociaux en lien avec la chantier de Penly.			
.....			
.....			
Suite sur papier libre			

## D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \*

Destruction  Préciser : Destruction de deux bâtiments dans lesquels l'espèce gîte : un bâtiment d'une surface de 1375 m<sup>2</sup> et le second d'une surface au

sol de 5400 m<sup>2</sup> (rez-de-chaussée de l'usine). La démolition des ouvrages sera opérée par un procédé mécanique à l'aide de pelles hydrauliques, l'emploi d'explosifs et la démolition par procédé d'affalement des ouvrages par poussée ou traction sont proscrits. Les travaux de démolition comprennent l'enlèvement des fondations jusqu'à la côte moins 1 m par rapport au point le plus bas au droit des parcelles.

Altération  Préciser :

Dégénération  Préciser :

Suite sur papier libre

## E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser :

Formation continue en biologie animale  Préciser :

Autre formation  Préciser :

## F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Début des travaux en février 2026 pour une durée de 6 à 8 mois

ou la date :

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Normandie

Départements : Seine-Maritime

Cantons :

Communes : Longueville-sur-Scie (76397) & Saint-Crespin (76590)

## H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'évitement anticipé des habitats remarquables par adaptation des emprises. La mise en défens d'habitats d'espèces animales remarquables. L'adaptation du calendrier des travaux en fonction des cycles biologiques des espèces. La mise en place d'une clôture petite faune en complément de la clôture prévue. La mise en oeuvre de dispositifs permettant d'éloigner les espèces de l'emprise des travaux et limitant leur installation (défavorisation).

La mise en place de procédure de prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols. L'accompagnement du chantier par un coordinateur en environnement.

L'installation et le suivi de gîtes pour Chouette effraie. LA construction et le suivi de gîtes pour reptiles.

Suite sur papier libre

## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à .....
	le .....
	Votre signature